

qui, depuis huit jours, ne nous permet pas de résoudre une question fort simple, est suranné et devrait être modifié au plus tôt. Depuis huit jours, le pays et la Chambre aussi se demandent si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre.

Ce n'est pas le moment, ici, évidemment...

[Traduction]

M. Nugent: Vous êtes convaincu que le gouvernement conserve la confiance du peuple.

[Français]

L'hon. M. Trudeau: La question de savoir si le Règlement, qui prévoit huit jours de débat sur une question parlementaire, alors que nous vivons dans un siècle et à une époque où les décisions doivent être prises beaucoup plus vite, non seulement au nom de la nation mais aussi au nom de la justice...

L'hon. M. Lambert: Vous faussez la question.

L'hon. M. Trudeau: ...cette question-là devrait trouver une réponse. La question, en somme, est fort simple. Il s'agit de savoir, monsieur l'Orateur, si le gouvernement doit continuer de gouverner ou s'il doit demander des élections.

C'est une question à laquelle nous avons droit d'obtenir une réponse. C'est surtout une question à laquelle le peuple a droit d'obtenir une réponse.

Il y a deux opinions en présence. C'est l'opinion de l'opposition que, lundi dernier, nous avons perdu la confiance de la Chambre. C'est notre opinion que nous ne l'avons pas perdue.

Le chef de l'opposition a cité des autorités. Il a cité notamment l'élection de 1963, alors que la question de confiance avait été clairement posée et le mot confiance apparaissait dans la motion alors présentée et dans les amendements proposés. Il a également cité l'Annuaire du Canada.

• (4.40 p.m.)

Nous avons cité des autorités contraires, non pas l'Almanach Beauchemin, mais des autorités parlementaires de renom.

Que le gouvernement ait raison ou tort, que l'opposition ait raison ou tort de prendre cette position, c'est là la question qui se pose, et elle est fort simple. Alors, qui doit répondre à cette question? Faut-il chercher la réponse dans le Règlement, dans la tradition ou dans la Constitution?

Une voix: Le peuple canadien.

L'hon. M. Trudeau: Est-ce dans la Constitution du pays? Clairement non.

On l'a déjà dit antérieurement: la Constitution fait seulement mention d'élections qui

[L'hon. M. Trudeau.]

doivent avoir lieu tous les cinq ans. Nous sommes bien en deça de cette limite.

Est-ce que c'est vous, monsieur l'Orateur, qui devez trancher cette question fort simple? La réponse est clairement non. On ne demande pas autre chose au président que d'être le porte-parole de la Chambre. Lorsque la Chambre s'exprime suivant le Règlement, dans une voix clairement énoncée, le président en est l'interprète. Lorsque le Règlement est mis en doute, le président doit trancher la question. Donc, ce n'est sûrement pas, et évidemment pas, au président de déclarer si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre, parce que ce serait donner au président le droit de déclencher des élections ou de ne pas en déclencher. Il est donc clair que ce n'est pas à vous, monsieur l'Orateur, qu'il faut s'adresser.

Est-ce le chef de l'opposition (M. Stanfield) ou le très honorable premier ministre (M. Pearson) qui doit répondre à cette question? Il est évident que si le chef de l'opposition devait être appelé à répondre à cette question, nous serions les premiers à dire que c'est de la dictature. Ce n'est pas à un homme en particulier, convaincu de la justesse de son opinion, qu'il appartient d'exprimer la volonté de la Chambre.

On a cité les paroles de Cromwell. C'est une autorité assez suspecte, puisque c'est un homme qui a dissous le Parlement à plusieurs reprises et a fini dans la dictature. Ce ne sont pas des paroles qu'il faut mettre dans la bouche d'un parlementaire.

Je m'étonne, à ce propos, que le chef du nouveau parti démocratique (M. Douglas) ait eu si peu d'imagination qu'il ait été obligé de répéter exactement la même citation. Il me semble que l'histoire parlementaire est assez riche pour ne pas répéter ces clichés, surtout lorsqu'ils ont un dictateur comme auteur.

Donc, ce n'est ni au chef de l'opposition, ni au premier ministre qu'il appartient de répondre à cette question, car ce serait leur donner une autorité dictatoriale. Au fait, on leur donnerait le droit de décider par-dessus les volontés de la Chambre. Ce serait mépriser le Parlement. C'est vraiment placer un homme dans une position dictatoriale que de l'obliger à répondre à cette question fort simple.

J'ai entendu le député de Kamloops (M. Fulton) dire que c'est le peuple. C'est justement ce qu'il faut se demander. Est-ce que, chaque fois que le gouvernement perd un vote, il faut aller devant l'électorat? C'est exactement la thèse que certains députés soutiennent. Eh bien! je rétorque que si c'était la logique du Règlement, si c'était dans l'esprit de la Constitution, il nous faudrait décréter des élections incessamment; et, d'autre part, il